

Discours de M. Necker, ministre des finances, lors de la séance du
29 juillet 1789
Jacques Necker

Citer ce document / Cite this document :

Necker Jacques. Discours de M. Necker, ministre des finances, lors de la séance du 29 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4755_t2_0305_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

des Etats généraux, doivent plus spécialement que tout autre tribunal, un compte exact à l'Assemblée nationale, non-seulement de tout ce qu'elles ont fait, mais même de tout ce qu'elles ont été empêchées de faire ; 3^e que si, jusqu'à ce jour, par respect pour des moments consacrés aux travaux de la régénération de la nation française, elle a cru devoir différer à se présenter dans l'auguste Assemblée nationale pour lui offrir ses hommages, elle ne peut plus longtemps résister à son impatience, et ne pas joindre ses sollicitations et ses vœux aux félicitations et aux vœux de la France entière :

« A arrêté qu'au plus tôt le premier président et MM. le lieutenant, l'assesseur, Delie, de la Dainte, Gary, Boullaye, d'Herbecourt, Sprote, La Carrière, avocat et procureur du Roi, se rendront à Versailles, présenteront à l'Assemblée nationale l'hommage de son profond respect et de son entier dévouement, lui exprimeront autant qu'il est possible, sa vive et sincère reconnaissance du zèle et des efforts vraiment patriotiques avec lesquels l'auguste Assemblée a commencé et continue le grand œuvre d'où dépend la félicité publique, et la supplieront de permettre qu'ils laissent sur le bureau, tant le présent arrêté, qu'un imprimé, ayant pour titre : *Mémoire de l'élection de Paris à Nosseigneurs de l'Assemblée nationale.*

« Ce fut fait et arrêté en la Chambre du Conseil, les jours et an que dessus. *Signé* : Marie, Beauvain, Buisson, Delie, de la Dainte, Gervais, la Carrière, Gary, Sprote, Guillebon, Boullaye, Garandeau, d'Herbecourt, Bridon, Garnier, Guérin, Ayger et Marmotant.

« *Signé* : DIAMY, greffier. Avec paraphe. »

M. le Président répond : L'Assemblée nationale se fera rendre compte du mémoire qui lui est présenté par les officiers de l'élection de Paris ; elle en pesera les motifs dans sa sagesse. Elle reçoit aujourd'hui vos hommages, et me charge de vous en exprimer sa satisfaction.

M. le Président annonce à l'Assemblée que M. Necker demande à être admis pour lui présenter l'hommage de son respect et de sa reconnaissance. Cette annonce a été reçue avec des applaudissements réitérés.

M. Necker est introduit, et lorsque les applaudissements lui permettent de se faire entendre, il dit :

Monsieur le président, je viens avec empressement témoigner à cette auguste Assemblée ma respectueuse reconnaissance des marques d'intérêt et de bonté qu'elle a bien voulu me donner. Elle m'a imposé ainsi de grands devoirs ; et c'est en me pénétrant de ses sentiments et en profitant de ses lumières, qu'au milieu de circonstances si difficiles je puis conserver un peu de courage.

M. le Président lui répond en ces termes : Monsieur, vous aviez, en vous éloignant des affaires, emporté l'estime et les regrets de l'Assemblée nationale : elle l'a consigné dans ses arrêtés ; et en exprimant ainsi les sentiments dont elle était pénétrée, elle n'a été que l'interprète de la nation.

Le moment de votre retraite a été celui d'un deuil général dans le royaume.

Le Roi, dont le cœur généreux et bon vous est

connu plus qu'à qui que ce soit, est venu dans cette Assemblée s'unir à nous ; il a daigné nous demander nos conseils : nos conseils devaient être ceux de la nation ; ils étaient de rappeler à lui le ministre qui l'avait servi avec tant de dévouement, de fidélité et de patriotisme. Mais déjà le cœur du Roi avait pris de lui-même ce conseil salutaire : et quand nous pensions à lui exprimer nos vœux, il nous remettait la lettre qui vous invitait à reprendre vos travaux ; il désirait que l'Assemblée nationale y joignit ses instances, et il voulait, pour gage de son amour, se confondre encore avec la nation, pour rendre à la France celui qui en causait les regrets et qui en faisait l'espérance.

Vous vous étiez, en partant, dérobé aux hommages du peuple ; vous aviez employé, pour éviter l'expression de son estime, les mêmes soins qu'un autre eût pris pour fuir les dangers de son mécontentement et de sa haine. Vous touchiez au moment où, après une longue et pénible agitation, vous alliez trouver le calme et le repos ; vous avez connu les troubles qui agitaient ce royaume, vous avez connu les vœux ardents du Roi et de la nation ; et, sans vous aveugler sur l'incertitude des succès dans la carrière qui de nouveau s'ouvrait à vous, vous n'avez pensé qu'à nos malheurs ; vous vous êtes rappelé ce que vous deviez à la France pour l'attachement et la confiance qu'elle vous donne ; vous n'avez plus pensé à votre repos, et d'après vos propres expressions, vous avez, sans hésiter, *préféré le péril aux remords.*

L'empressement des peuples qui se portaient en foule sur votre route, la joie pure et sincère qu'a reçue le Roi de votre retour, les mouvements que fait naître votre présence dans cette salle où votre éloge était, il y a quelques jours, prononcé avec tant d'éloquence et entendu avec tant d'émotion, tout vous est garant des sentiments de la France entière. La première nation du monde voit en vous celui qui, ayant particulièrement contribué à la réunion de ses représentants, a le plus efficacement préparé son salut, et peut seul, dans ces moments d'embarras, faire disparaître les obstacles qui s'opposeraient encore à sa régénération. Quel homme avait droit de prétendre à une si haute destinée ? Et quel titre plus puissant pouvait assurer la France de votre dévouement le plus absolu ?

Peut-il donc être offert à la nation un présage plus certain de bonheur, que la réunion des volontés d'un Roi prêt à tout sacrifier pour l'avantage de son peuple, d'une Assemblée nationale qui fait à l'espérance de la félicité publique l'hommage des intérêts privés de tous les membres qui la composent, et d'un ministre éclairé qui, aux sentiments d'honneur qui lui rendent le bien nécessaire, joint encore la circonstance particulière d'une position qui le lui rend indispensable ?

Et quelle époque plus heureuse, Monsieur, pour établir la responsabilité des ministres, cette précieuse sauvegarde de la liberté, ce rempart certain contre le despotisme que celle où le premier qui s'y soumettra n'aura de compte à rendre à la nation que celui de ses talents et de ses vertus ?

C'est après ce salutaire établissement, que vous avez sollicité vous-même, dont vous avez été le premier exemple, que l'homme portant un cœur droit, des intentions pures, un caractère ferme, une conscience à l'abri de tout reproche, pourra, s'il est doué de quelque talent, aspirer ouvertement au ministère. Glorieux alors de l'idée qu'au-